

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le douze mars à 18h02, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Julien PICHOT, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	10

Date de la convocation
08/03/2026

Date d'affichage
08/03/2026

Présidence : M. Julien PICHOT, Maire

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD

Participants : M. Julien PICHOT, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE (arrivé à 18h12), Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC

Absents excusés : M. Robert DARIEN (Pouvoir à Alex BORNES), Mme Evelyne GENECCQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY

Absents : M. Daniel MOREAU, Mme Julie DE FRANQUEVILLE

Objet de la Délibération :**AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS COMMUNALES - SITE LES FOURNEAUX**

Délibération n° 2026_03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune est propriétaire des installations situées au lieu-dit « Les Fourneaux » cadastrées sections H 1022, H1025 (parking) et H 1026 (stand 100 m) ;

Considérant que les associations « Centre Omnisports section Tir UFOLEP » et « Aunay-sous-Auneau Tir Sportif (A.A.T.S) » occupent déjà ces locaux pour l'exercice de leurs activités ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention distincte avec chacune des associations, afin de formaliser cette occupation et de préciser les conditions, notamment en matière de responsabilités, d'assurances, de modalités d'utilisation et, le cas échéant, de participation financière ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir les activités associatives locales tout en sécurisant juridiquement l'utilisation du domaine communal ;

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- **De formaliser la mise à disposition des installations situées au lieu-dit « Les Fourneaux » cadastrées sections H 1022, H1025 (parking) et H 1026 (stand 100 m), par la signature des conventions ;**
- **D'approuver l'établissement d'une convention d'occupation distincte avec chacune des associations « Centre Omnisports section Tir UFOLEP » et « Aunay-sous-Auneau Tir Sportif (A.A.T.S) » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires à leur exécution ;**
- **De préciser que ces conventions prendront effet à compter 12 mars 2026.**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr
- Rubrique : La commune / Vie municipale le : 17/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Julien PICHOT

